

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2025

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS
SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1229)

AMENDEMENT

N ° AS21

présenté par

Mme Regol, M. Peytavie, Mme Garin, Mme Simonnet, Mme Sandrine Rousseau et M. Davi

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« régulièrement renouvelé »

les mots :

« annuellement renouvelé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député-es écologistes est un amendement de repli au précédent et vise à préciser que la formation aux premiers secours des élèves est renouvelée annuellement.